

Elèves de CPGE inscrits dans un lycée en convention avec Sorbonne Université
Dispositif d'inscription parallèle à la Faculté des Sciences et Ingénierie - Année 2026-2027

Inscriptions administratives : principes généraux

Les étudiantes et les étudiants inscrits en classe préparatoire scientifique peuvent s'inscrire en parallèle à Sorbonne Université. Elles ou ils sont, dans ce cas, inscrits au **régime cumulatif** du cursus Licence de Sciences, Technologies, Santé de la Faculté des Sciences et Ingénierie sans précision de mention.

Le montant des droits d'inscription est fixé 178€, par arrêté national. Les étudiantes et les étudiants boursiers sont exonérés de frais d'inscription sur présentation d'un justificatif.

Attention, l'[attestation de paiement de la CVEC](#) sera demandée au moment de l'inscription. Ces inscriptions auprès de Sorbonne Université sont ouvertes exclusivement en ligne :

- ✓ Du 1er octobre au 11 décembre inclus **pour les élèves de première année de CPGE**
- ✓ Du 1er octobre au 11 décembre inclus **pour les élèves de deuxième année de CPGE**

Pour les premières années uniquement, une candidature préalable à l'inscription entre le **1er et le 31 octobre 2026**, via [eCandidat](#), est **IMPERATIVE**. **Soyez vigilants à bien sélectionner le Centre de Candidature Faculté des Sciences et Ingénierie – Elèves CPGE/ en Cumulatif ou présentiel.**

Aucun enseignement ni examen est organisé par l'université pour les étudiantes et étudiants inscrits en cumulatif.

L'inscription permet d'accéder à la [vie de campus de la faculté](#) et de bénéficier d'une réorientation en fin d'année universitaire au sein de Sorbonne Université. **Elle ne donne pas droit à la délivrance d'un diplôme ni à aucune attestation de crédits ECTS. Les attestations d'équivalence des ECTS acquis durant la CPGE ne peuvent pas être demandées auprès de la faculté de Sciences et Ingénierie de Sorbonne Université.**

Réorientation des élèves de première année

À la fin de l'année universitaire, les étudiantes et les étudiants cumulatifs désirant se réorienter vers une filière scientifique de la Faculté Sciences et Ingénierie, **seront autorisés à la fin de l'année universitaire, après examen de leur dossier par une commission pédagogique**, à s'inscrire en 1^{ère} ou en 2^{ème} année de licence, en fonction des résultats obtenus en CPGE et de la cohérence du parcours de formation.

Les étudiantes et les étudiants cumulatifs souhaitant se réorienter en L1 à Sorbonne Université à la fin de leur 1^{ère} année de CPGE **ne doivent en aucun cas candidater sur Parcoursup.**

Les étudiantes et les étudiants cumulatifs de 1^{ère} année de CPGE désirant se réorienter au début du second semestre vers la 1^{ère} année de licence (L1) pourront demander leur changement d'inscription uniquement entre le 1er et le 7 décembre 2026 inclus inclus. Les modalités pour adresser cette demande seront précisées sur [le site Internet de la Faculté des Sciences et Ingénierie](#). Les dossiers seront examinés par une commission qui décidera de l'admission ou non de l'étudiant ou de l'étudiante cumulatif en présentiel au sein de la Faculté des Sciences et Ingénierie au second semestre de l'année universitaire. **Cette réorientation semestrielle n'est pas possible en 2nd année de CPGE.**

Réorientation des élèves de deuxième année et de 5/2

À la fin de l'année universitaire, les étudiantes et les étudiants cumulatifs désirant se réorienter vers une filière scientifique de la Faculté des Sciences et Ingénierie, **seront autorisés à la fin de l'année universitaire, après examen de leur dossier par une commission pédagogique** à s'inscrire en 2^{ème} ou en 3^{ème} année de licence, en fonction des résultats obtenus en 2^{ème} année de CPGE et de la cohérence du parcours de formation.

Il n'y a pas de réorientation possible en cours d'année.

SORBONNE UNIVERSITE – FACULTE DES SCIENCES ET INGENIERIE

sciences-sgfi-scolarite@sorbonne-universite.fr

[Inscription des cumulatifs - CPGE](#)